

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1771**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - La Duchère - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**Rapporteur** : Monsieur Benjamin Badouard

**Président** : Monsieur Bertrand Artigny

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1771**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - La Duchère - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

**I - Le NPNRU et son cadre contractuel**

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au NPNRU dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui institue les contrats de ville, nouveau cadre de la politique de la ville. La loi de 2014 a redéfini également les territoires concernés par la géographie prioritaire. Le contrat de ville métropolitain a été approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015 et signé le 2 juillet 2015. Il a été prorogé jusqu'en 2023 par la loi de finances n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 pour 2022.

Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au premier programme national de rénovation urbaine (PNRU1).

Les sites retenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans l'agglomération lyonnaise sont les suivants :

- 8 sites d'intérêt national : Bron Parilly, Bron - Vaulx-en-Velin Terrailon-Chénier, Lyon 9ème Duchère, Rillieux-la-Pape Ville nouvelle, Vaulx-en-Velin Grande Ile, Vénissieux - Saint-Fons Minguettes-Clochettes, Villeurbanne Buers nord et Villeurbanne Saint-Jean,

- 5 sites d'intérêt régional : Givors Les Vernes, Lyon 8ème Langlet-Santy, Lyon 8ème Mermoz sud, Saint-Fons Arsenal Carnot Parmentier et Saint-Priest Bellevue.

L'action de la Métropole se situe à 2 niveaux : à l'échelle de l'agglomération, par la recherche de l'intégration des quartiers dans la dynamique de développement de la Métropole et à l'échelle de chaque site, par le renforcement des actions répondant aux besoins des habitants au quotidien.

Une 1<sup>ère</sup> étape du NPNRU a été engagée en 2016 sur les quartiers de la Métropole dans le cadre du protocole de préfiguration approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, qui a permis la réalisation des études nécessaires à la définition des projets de sites et l'engagement de certaines opérations reconnues comme urgentes ou pouvant faire l'objet d'un démarrage anticipé.

## II - La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Lyon 9ème La Duchère

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Lyon La Duchère a été approuvée par délibération du Conseil n° 2020-0212 du 5 octobre 2020 et signée le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Dans la poursuite du 1<sup>er</sup> programme de renouvellement urbain, qui a notamment permis la transformation du secteur du Plateau, partie centrale du quartier, le NPNRU de La Duchère se déploie sur les secteurs de La Sauvegarde et du Château, pas ou peu impactés par la 1<sup>ère</sup> phase de renouvellement urbain.

Pour ces 2 secteurs, le NPNRU s'articule autour de la valorisation des atouts naturels et paysagers du site et de l'amélioration des conditions de vie des habitants. Le désenclavement, la valorisation de la trame paysagère et le renforcement des liens avec le parc du Vallon, la requalification des espaces publics et du parc d'habitat ancien, la poursuite de la diversification de l'offre d'habitat et l'appui à la dynamique économique sont les principaux axes d'intervention du NPNRU.

Comme le programme national de rénovation urbaine (PNRU), le NPNRU de La Duchère s'inscrit dans une véritable culture de la concertation considérant que les démarches participatives permettant la co-construction et la reconnaissance de la maîtrise d'usage avec les habitants sont des facteurs de réussite et d'appropriation des projets.

Cette nouvelle phase de renouvellement urbain pousse également plus loin les ambitions en termes d'aménagement et d'urbanisme durables, dans la continuité de la démarche environnementale initiée dans le cadre du 1<sup>er</sup> programme de renouvellement urbain et en réponse aux nouveaux enjeux de la transition écologique.

Pour rappel, le programme initial, tel que contractualisé fin 2020, prévoyait :

- la démolition de 601 logements sociaux anciens,
- la requalification et la résidentialisation de 345 logements sociaux anciens et la réhabilitation, hors convention ANRU, de 332 logements,
- la construction d'environ 520 nouveaux logements,
- la restructuration d'un équipement public,
- le développement de près de 5 400 m<sup>2</sup> d'immobilier à vocation économique,
- le réaménagement de plus de 69 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics.

Il est à noter que la phase opérationnelle du NPNRU a démarré dès 2016, mais que des opérations urgentes ou bénéficiant d'une autorisation de démarrage anticipée ont été engagées durant la phase du protocole de préfiguration. Il s'agit des opérations de logement-démolition des barres 520-530 (démolies en juillet 2020), des relogements des 4 allées nord de la barre 440 et de la requalification des barres 440 (partie conservée) et 460, sur le patrimoine de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat sur le secteur de La Sauvegarde.

## III - L'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain Lyon 9ème La Duchère

Comme l'ont montré les revues de projet ANRU de juin 2021 et de décembre 2022, le projet avance à un rythme satisfaisant depuis la signature de la convention fin 2020. Les projets portés par les différents maîtres d'ouvrage ont été affinés et il convient d'acter plusieurs évolutions par un avenant n° 1 à la convention de site.

### 1° - Les évolutions suite au comité d'engagement de l'ANRU du 28 novembre 2022

Sur le secteur de La Sauvegarde, la réalisation de l'opération d'aménagement a été concédée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) en 2019. Les études menées depuis par les équipes d'architecte en chef et la maîtrise d'œuvre des espaces publics ont permis la stabilisation du plan guide et ont amené des évolutions du programme de construction et des aménagements (renforcement de la trame verte). Ces adaptations s'opèrent à enveloppe financière constante.

L'OPH Grand Lyon habitat a parallèlement souhaité faire évoluer le programme d'intervention sur son patrimoine sur le secteur de La Sauvegarde, en intégrant :

- la requalification et la résidentialisation des 163 logements des barres 450 et 510. Ces nouvelles opérations permettent ainsi de requalifier l'ensemble du parc social ancien de La Sauvegarde,
- le renforcement des objectifs qualitatifs sur la requalification, déjà inscrite à la convention pluriannuelle, des 143 logements des barres 550 et 540, avec le remplacement des menuiseries et volets roulants en PVC par des menuiseries bois et aluminium et des brises soleil orientables.

Ces évolutions sur les opérations portées par l'OPH Grand Lyon habitat conduisent à une augmentation du coût des travaux estimée à 12 840 000 € par rapport aux investissements initialement prévus par le bailleur.

Sur le secteur du Château, l'OPH Lyon Métropole habitat a souhaité développer un projet d'urbanisme transitoire, reposant sur l'installation temporaire d'un tiers lieu à destination des habitants et d'entreprises liées à l'économie sociale et solidaire (ESS), dans les locaux vacants de l'ancienne galette commerciale ; ces changements s'opérant à enveloppe financière constante.

L'ensemble de ces évolutions a été validé par le comité d'engagement de l'ANRU du 28 novembre 2022, allouant au projet une programmation complémentaire d'un montant maximal de 7 930 000 €, dont 2 430 000 € de subventions et 5 500 000 € de prêts bonifiés, pour un montant d'investissement supplémentaire de 12 840 000 € HT. Les subventions qui seront apportées par la Métropole dans le cadre du dispositif Ecoréno'v sur les opérations de requalification concernées sont évaluées quant à elles à 1 458 500 €.

Le montant total des concours financiers de l'ANRU alloué au projet passe ainsi à 38,97 M€, dont 29,59 M€ de subventions et 9,38 M€ de prêts bonifiés.

## **2° - L'ajustement des calendriers opérationnels pour l'OPH Grand Lyon habitat**

Afin d'assurer une meilleure coordination de ses interventions avec l'ensemble des aménagements prévus sur le secteur de La Sauvegarde, l'OPH Grand Lyon habitat souhaite ajuster le calendrier opérationnel de plusieurs opérations : requalification de la barre 550 (démarrage au 1<sup>er</sup> semestre 2024) et résidentialisation des barres 440-460 et 550 (démarrage au 2<sup>ème</sup> semestre 2024).

## **3° - Les évolutions en lien avec Quartiers fertiles**

Le site de La Duchère a été lauréat de la 2<sup>ème</sup> vague de l'appel à projet Quartiers fertiles lancé par l'ANRU en janvier 2020. Le projet Halle agricole, cité fertile et solidaire de La Duchère vise à renforcer les pratiques d'agriculture urbaine à l'échelle du quartier et à coordonner les interventions des acteurs locaux en faveur de la justice alimentaire. Une halle agricole sera préfigurée au cœur du secteur de La Sauvegarde. Le projet bénéficie de subventions de l'ANRU à hauteur de 358 200 €. La Métropole a par ailleurs alloué au projet des subventions à hauteur maximum de 406 250 € par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1792 du 17 octobre 2022.

L'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Lyon 9<sup>ème</sup> La Duchère intègre l'ensemble de ces évolutions ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Lyon 9<sup>ème</sup> La Duchère.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer :

- a) - ledit avenant ainsi que tous les actes y afférents,
- b) - tous les documents nécessaires pour l'obtention des concours financiers de l'ANRU.

et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306599-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---